

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Annaïg LE BRUN
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial
Tél. : 02 98 34 92 50
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : AC 2025-10-29

Rennes, le 29/10/2025

Objet : Fermeture chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la Cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;
VU la demande présentée par Monsieur Yves DELOUME, chef d'équipe exploitation d'Evran
Considérant que des travaux pour le changement de portes de l'écluse de Calaudry doivent être réalisés du 3 au 5/11/2025 ;
Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers ;

Arrête :

Article 1 - Prescription

L'accès au chemin de halage, rive gauche de l'écluse de Calaudry au pont de la RD 13 est interdit à tous les usagers.

Du 3 au 5 novembre 2025

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place en régie et la circulation sera basculée rive droite.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise aux communes de Saint Domineuc et la Chapelle-aux-Filtzméens.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable

Véronique VÉRON

Plan de fermeture et de déviation du chemin de halage du 3 au 5 novembre 2025
Bief Calaudry

Fermeture
Déviation

